

Au cours du Viaur



Bulletin d'information du Syndicat du Bassin Versant du Viaur

> Bien gérer la forêt pour préserver la ressource en eau

La forêt couvre environ 22 % du Bassin versant du Viaur (ce qui est peu par rapport aux moyennes nationale de 34 %, régionale de 36 %), soit 31 102 hectares. Son rôle et son impact sont déterminants quant à la gestion et à la qualité des cours d'eau de cette région, ceci d'autant plus que la forêt occupe essentiellement des terrains pentus sur un territoire dont 37 % se trouve sur des pentes supérieures à 15 %.

Un état des lieux forestier a donc été réalisé, dont découlent des préconisations et des recommandations qui pourront être intégrées au SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) Viaur, lequel doit être mis en place au plus tard en 2016.

Une forêt en diminution

La forêt du Bassin versant du Viaur est essentiellement privée (99,16 %), appartenant à 15 955 propriétaires dont 13 783 possèdent des parcelles de moins de 4 hectares. Les forêts privées sont peuplées de vieilles châtaigneraies plantées et régénérées spontanément (24,5 %) mais dont le fruit n'est quasiment plus

exploité, de futaie de feuillus totale (36,46 %) et de taillis (15,5 %). Si l'on considère l'évolution de l'occupation des sols depuis 1990, il apparaît que les changements d'usages se font au détriment de la forêt, la sylviculture, contrairement à l'agriculture, n'étant pas ancrée dans les mœurs. On pourrait même dire qu'un avancement de la forêt serait ressenti comme significative d'un recul économique. Le constat que 88 % de la forêt du bassin versant ne sont pas dotés de plans de gestion durable est significatif du regard qui est posé sur la forêt mais aussi de la difficulté à gérer cette forêt, pour des raisons aussi diverses que des versants trop abrupts, des peuplements avec des essences pas toujours adaptées, l'abandon de l'exploitation de la châtaigne, le morcellement des propriétés...

Sur le Lévézou, feuillus et résineux couvrent 12 % du territoire, cette forêt étant de plus très morcelée, contrairement aux parcelles agricoles qui sont vastes et continues.

Le Ségala est beaucoup plus boisé, surtout dans les fonds de vallées : les forêts de feuillus couvrent près d'un quart du sol, en de grandes étendues.

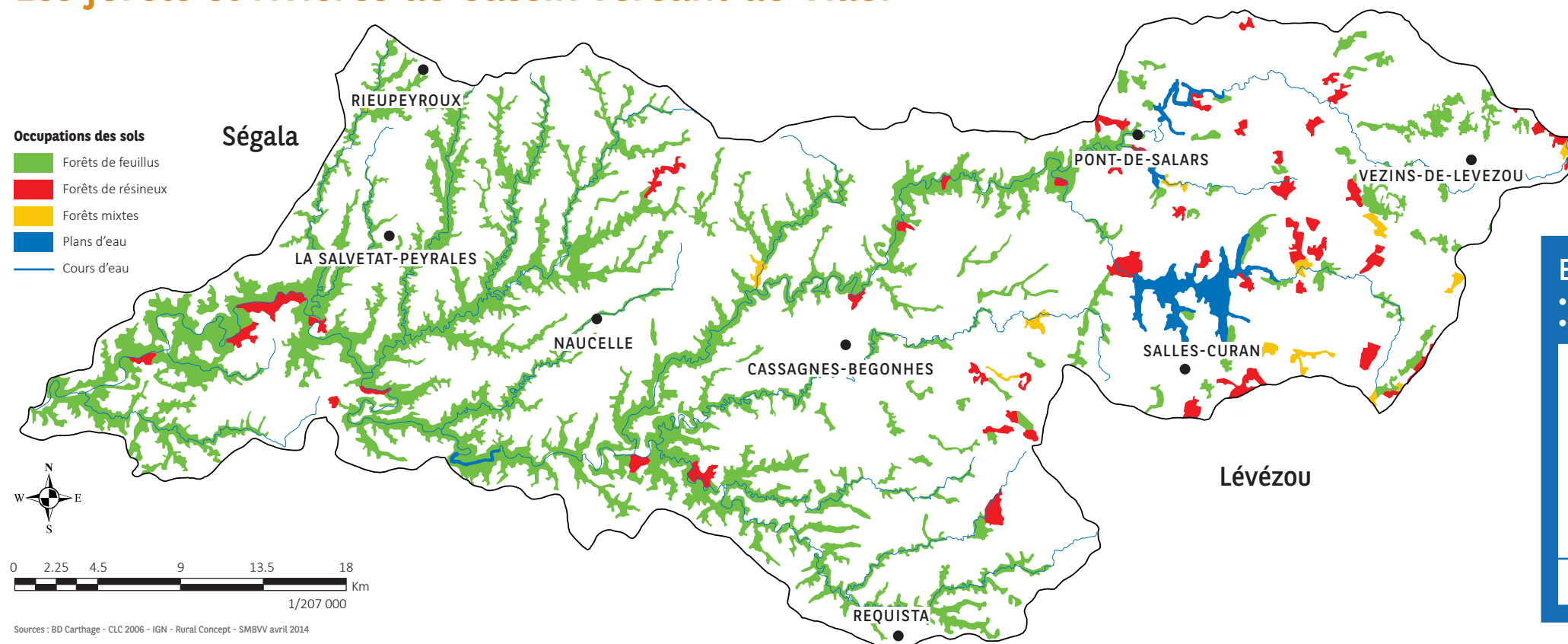


> Un impact important sur la qualité de l'eau



Le rôle protecteur de la forêt face aux risques de crues est reconnu, tout comme son impact positif vis-à-vis de la recharge des nappes d'eau souterraine. En effet, elle produit des sols capables de modifier le cheminement des eaux : la partie supérieure, essentiellement formée de résidus organiques peu décomposés, forme une couche d'humus très filtrante qui possède une capacité de rétention d'eau importante. En outre, les racines vivantes constituent un réseau hydraulique privilégié, notamment pour la fraction des eaux écoulées le long du tronc. Les cavités qui demeurent après le pourrissement des racines forment un ensemble de galeries qui facilitent la circulation de l'eau dans le sol. Ainsi, la forêt peut ralentir et retenir jusqu'à 20 % de l'écoulement des eaux. Elle atténue de plus le phénomène de lessivage des sols lors de fortes pluies et, par conséquent, les problèmes de turbidité et de colmatage des cours d'eau qui dégradent la qualité de l'eau et les habitats aquatiques.

Les forêts et rivières du bassin versant du Vaur



> Penser et gérer l'exploitation de la forêt

Une forêt bien gérée et bien exploitée est une forêt dont l'impact sur les cours d'eau est positif et qui procure à son propriétaire des revenus motivants.

Le peuplement

Une gestion dynamique consiste à limiter la densité des peuplements, en réalisant les éclaircies nécessaires, et à favoriser le mélange feuillu et résineux, ceci en tenant compte des caractéristiques de la zone. Cela permet une meilleure résistance aux problèmes sanitaires, aux tempêtes, à l'acidification, laquelle peut être favorisée par certains résineux, des peuplements trop denses, les coupes rases et la mise à nu des sols... Un peuplement irrégulier permet par ailleurs de moins perturber le milieu lors des interventions. Choisir des essences adaptées assure un meilleur rendement. Sur les rives, le type de boisement aura un impact direct sur le cours d'eau, aulnes et frênes notamment jouant un rôle épuratoire important. Il ne faut pas oublier, non plus, que lors des crues, la ripisylve agit comme zone de stockage. Enfin, en favorisant les boisements sur les sols en pente, nus, et sur des roches peu perméables, on favorise l'infiltration et on freine le ruissellement.

L'exploitation

Afin de limiter les impacts de la gestion forestière et l'exploitation sylvicole sur l'eau et les sols, des recommandations peuvent être faites et des précautions prises.

L'information et la sensibilisation des exploitants et des gestionnaires à l'impact de la gestion forestière paraissent une bonne piste, d'autant plus si les acteurs de l'eau et de la forêt pouvaient se rencontrer.

Très concrètement, des mesures et précautions a priori connues pour leur efficacité doivent être respectées. Elles peuvent être mentionnées sur les plans de gestion et être incluses dans le cahier des charges lors de l'exploitation.

Ainsi, en ce qui concerne **la desserte**, il est important de consulter un spécialiste pour identifier les zones les plus sensibles – telles les zones mouilleuses – afin d'éviter leur traversée. Minimiser les décaissements est largement préconisé, tout comme placer les aires de stockage des bois hors des points sensibles (zones inondables, berges, sources, captages...), créer des pistes en pente douce, alterner pente et contre-pente pour maîtriser le ruissellement ou, au mieux, ménager un fossé en amont et un dévers en aval de la chaussée pour canaliser l'eau.

Le moment où l'on réalise les travaux de desserte est également important. Ils se feront au moins quatre mois avant l'exploitation forestière, par temps sec, et seront interrompus en cas de fortes pluies.

En ce qui concerne l'exploitation elle-même, **l'abattage** directionnel est préconisé. Cette technique suppose une réelle compétence afin d'obtenir un travail de qualité limitant les dégâts sur les semis et les arbres que l'on souhaite conserver. Ainsi, la régénération naturelle est favorisée et les dégâts aux cours d'eau (perturbations du lit, charriage des sédiments) atténués. S'il est inévitable de franchir un cours d'eau (soumis à déclaration), divers dispositifs, permanents ou temporaires, sont à envisager, depuis le pont en bois jusqu'à celui en rondins en passant par le gué enroché, les tubes PHED et la rampe métallique. Lors des travaux, des pollutions accidentelles dues aux hydrocarbures sont à craindre. Afin de les éviter, il est préconisé d'utiliser des dispositifs de rétention étanches, d'entreposer les stocks comme les engins hors des périmètres sensibles et de choisir des huiles biodégradables. Pour parer à une fuite, il existe des kits d'urgence qui devront, ensuite, être traités comme déchets dangereux.

Evolution des peuplements dans le temps :

- Le taillis est défini par son âge,
- La futaie est définie par une succession de stades (schéma).

Hauteur					
14 à 18 m					
12 à 14 m					
8 à 12 m					
3 à 8 m					
1 à 3 m					
Stade	Semis-fourré	Gaulis	Perchis	Jeune futaie	Futaie adulte
Age	0-10	10-15	15-30	30-50	50-80

> Bernard Jaques

Laisser la forêt jouer son rôle

Bernard Jaques s'intéresse à la forêt en particulier depuis qu'il a pris sa retraite d'éleveur d'ovins viande labellisés Agneau fermier du Quercy voilà neuf ans. Installé sur la commune de Quins, il a en quelque sorte prolongé la démarche de son père qui, en 1963, avait planté quelque 30 hectares en résineux. Après les dégâts considérables causés par la tempête de 1999, Bernard Jaques a décidé de suivre une formation quant à la gestion forestière et à l'abattage. Cela lui a donné un autre regard sur la forêt, généré par une connaissance approfondie de son rôle. Ainsi a-t-il décidé d'introduire des feuillus, expliquant les avantages du mélange d'espèces.

« Chaque variété joue un rôle : le sapin est comme un parapluie, le hêtre comme un entonnoir... »

Sur des sols en pente comme ils le sont dans la région de Quins, « la forêt, poursuit-il, agit comme un filtre mais aussi comme une réserve, en profondeur. Elle évite ainsi les débordements des cours d'eau, grâce à son pouvoir absorbant ».

Encore faut-il, explique Bernard Jaques, ne pas effectuer de redoutables coupes blanches. Si elles furent nécessaires pour les résineux parvenus au terme de leur vie dans un premier temps, les éclaircies irrégulières – qui consistent à couper les adultes et à laisser les jeunes se développer – présentent, souligne M. Jaques, l'immense avantage de « garantir un bon couvert végétal ». Certes, convient-il, le coût d'exploitation est plus élevé, mais « la forêt joue ainsi son rôle principal ».

Bernard Jaques est également gérant du groupement forestier de Laval qui comptait dix adhérents à sa création, en 1974, le double aujourd'hui, sur une cinquantaine d'hectares. Des dessertes ont été aménagées afin de permettre une meilleure valorisation. Mais il est difficile de faire admettre les 6 à 8 euros de coût supplémentaire au m³ des éclaircies irrégulières par rapport aux éclaircies sélectives.



Bernard Jaques :
"Chaque variété joue un rôle :
le sapin est comme un parapluie,
le hêtre comme un entonnoir..."

« Les anciens entretenaient la forêt d'une manière naturelle. Ils ne détruisaient pas. Aujourd'hui, tout le monde est à côté de la plaque et on ne prend pas soin des sols ».

Chez lui en tout cas, Bernard Jaques a fait le choix qui lui permet de garder un sol fructueux.

Contacts :

DDT 12 - Service Agriculture et Forêt
Bourran - 9, rue de Bruxelles - Rodez - Tél. 05 65 73 50 00

DDT 81 - Service Agriculture et Forêt
19, rue de Ciron - Albi - Tél. 05 81 27 50 01

CRPF 12 - Carrefour de l'Agriculture - Rodez - Tél. 05 65 73 78 32

CRPF 81 - 91, rue Agriculteurs - Albi - Tél. 05 63 48 83 72

ONF - 23, avenue Gineste - Rodez - Tél. 05 65 77 10 00

Des aides

Réduction d'impôt, exonérations fiscales de droit de mutation... : l'Europe, l'Etat, la Région Midi-Pyrénées accordent des aides pour les forêts qui présentent des garanties de gestion durable.



Syndicat Mixte du Bassin Versant du Vialur

10, cité du Paradis - 12800 Naucelle

tél. 05 65 71 12 64 - fax 05 65 71 10 98

karine.lacam@wanadoo.fr - www.riviere-vialur.com

Avec la participation de



Et des communes du bassin du Vialur

Conception et réalisation :
Syndicat Mixte
du Bassin Versant du Vialur
Rédaction :
Catherine Samson
Maquette et Impression :
Groupe Burlat Rodez
Imprim'vert - 08/2014